



La Faculté de médecine demande aux futurs enseignants-tuteurs de suivre des formations pédagogiques pour pouvoir enseigner.

Ces formations leur donneront des outils concrets et efficaces pour les différents enseignements dont ils sont responsables, ainsi que des informations sur les nouvelles méthodes implantées à la Faculté

A cet effet, elle a mandaté l'Unité de développement et de recherche en éducation médicale (UDREM) pour dispenser des formations de base et de perfectionnement. Tout enseignant-tuteur suit un parcours personnalisé selon le type d'enseignement qu'il va donner.

Prérequis

- Avoir un diplôme en médecine, une maîtrise universitaire ou un titre jugé équivalent dans la discipline enseignée.
- Avoir suivi les ateliers de formations de base pour enseignants-tuteurs dispensé par l'Unité de Développement et de Recherche en Education Médicale (UDREM)
- Avoir fonctionné, dans la mesure du possible, avec un « senior » lors d'une première expérience d'enseignement.

L'enseignement est prodigué en français sauf si suffisamment de groupes d'étudiants anglophones sont constitués, par exemple, pour cause d'échanges avec d'autres étudiants.

Tout cas particulier devrait être présenté par les responsables d'enseignement au bureau des comités de programme pour approbation.

Recrutement des enseignants-tuteurs

Sur proposition du (des) responsable(s) de la structure d'enseignement (*Unité / AMC / CC / DC / BT*).

Activités attendues de l'enseignant-tuteur

- S'acquitter des tâches d'enseignement pour lesquelles il s'est engagé en tenant à jour ses connaissances de la matière enseignée et en respectant les horaires prévus et l'organisation.
- Le désistement d'un enseignant-tuteur d'activités d'enseignement pour lesquelles il s'est engagé n'est pas tolérable, sauf situation exceptionnelle.
- Faire preuve d'une attitude professionnelle et la promouvoir chez les étudiants.
- Connaître la charte de l'étudiant (*) et relever les éventuels manquements au professionnalisme. Selon les cas, en donner un feedback aux intéressés, et en informer le responsable de l'enseignement.
- Selon les demandes du (de la) responsable d'enseignement, participer au groupe de travail pour :
 - a) La mise à jour de la matière enseignée et du matériel d'enseignement.
 - b) L'élaboration du matériel d'évaluation des étudiants.
 - c) Participer aux examens en tant que surveillant et/ou expert-examineur.
- S'engager dans une formation pédagogique pour développer ses compétences et assister aux différents ateliers de formation continue sur l'enseignement organisés pour sa structure d'enseignement.

Reconnaissance

- Attestation de participation à la formation de base pour enseignants et comptabilisation des heures dans la base de données facultaire.
- Comptabilisation des heures d'enseignement qui sont répertoriées dans la base de données facultaire.
- Prise en compte dans les dossiers de renouvellement et de promotion.

Document approuvée par la Commission d'Enseignement du 28 novembre 2011, modifiée en janvier 2016 par le Bureau Bachelor, modifiée en avril 2016 par le Bureau Master. Modifiée et validée par le Buce, le 17 septembre 2018.

(*) <https://www.unige.ch/medecine/fr/enseignement1/bachelor-et-master-en-medecine-humaine/reglesfonctionnement/>

Formation continue UDREM : <http://www.unige.ch/medecine/udrem/fr/>